

blait donc que cela dût être licite, puisqu'il paraissait innocent. Cependant le Fils de Dieu ne peut souffrir ces sortes de trafic, parce qu'il y avait là dedans une espèce d'irréligion et d'irrévérence.

S'il a chassé ces gens-là par l'ardeur du zèle qu'il a eu pour un temple où l'on n'immolait que des animaux, qui ne fera-t-il pas contre ceux qui commentent tant d'irrévérences dans des églises où il est tous les jours immolé lui-même ? Car enfin des gens qui entrent, non dans le parvis de la maison de Dieu, mais qui vont sans nulle crainte dans le milieu de son sanctuaire, et souvent jusqu'au pied de ses sacrés autels ; qui y vont l'esprit chargé des vœux de leur trafic, et souvent de pensées bien plus honteuses et plus criminelles ; que ne doivent-ils pas attendre de la sévérité de sa justice, eux qui sont dans la maison de Dieu sans respect, sans piété et sans religion ? Ceux qui entrent ainsi dans les temples terrestres du Dieu vivant, et qui en font si peu de cas, doivent s'attendre à être chassés pour jamais de ce sanctuaire céleste, où Jésus-Christ n'est entré qu'une fois. Et comment n'en seraient-ils pas exclus pour jamais, puisque ce Pontife des biens futurs, comme l'appelle S. Paul (Hebr., IX, 12), n'y est entré que par son propre sang ; *Per proprium sanguinem introiit semel in sancta*, et c'est ce même sang qui a été répandu pour eux qu'ils profanent tous les jours par leurs irrévérences, qu'ils ont sur son pied des autels. Voilà ce que le zèle n'a fait dire contre les fréquents profanateurs de la maison de Dieu ; mais revenons à notre histoire évangélique, où un cœur purifié trouve tant de beautés.

Il y avait quarante-six ans qu'on bâtit le temple de Jérusalem.

Quand les Juifs virent que Jésus-Christ faisait tant de choses par un esprit de zèle, mais, à ce qui leur semblait, sans mission et sans autorité, ils lui dirent : *Quel miracle opérez-vous pour faire de telles choses ? Jésus leur répondit : Détruisez ce temple, et je le réédifierai en trois jours. Les Juifs lui repartirent : On a mis quarante-six ans à bâtir ce temple, et vous le réédifierez en trois jours ? Mais il disait cela du temple de son corps : Ille autem dicebat de templo corporis sui. Après donc qu'il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se ressouvinrent qu'il avait dit cela, et ils crurent à l'Écriture et aux paroles que Jésus avait dites (Jean, II, 18-22).*

Voilà comme Jésus étudait souvent, par des discours figuratifs et énigmatiques, la curiosité de ceux, ou qui n'avaient pas le cœur assez droit, ou à qui il ne voulait pas encore se manifester. Quant à ce que ces Juifs lui dirent qu'on avait mis quarante-six ans à bâtir le temple de Jérusalem, et qu'ainsi il ne pouvait pas le réédifier en trois jours, ils ne comprenaient pas ce qu'il voulait dire par cette figure, mais pour le reste ils avaient raison ; car il y avait alors quarante-six ans tout juste qu'on avait commencé à construire ce temple où ils se trouvaient, et dont il était question. Et c'est encore ici une preuve certaine que

le ministère évangélique a commencé dès cette année-ci, qui est la vingt-septième de l'ère commune.

Le temple où Jésus-Christ faisait et disait toutes ces choses, qui paraissent alors si étonnantes, était celui-là même que le grand Hérode commença à bâtir depuis les fondements, l'an dix-huitième de son règne, à compter depuis la prise de Jérusalem ou depuis la mort d'Antigonus ; car c'est de là que Josèphe (Lib. XV Antiq., cap. 14) prend toujours les trente-quatre ans qu'il donne à ce prince.

L'an 18 du règne d'Hérode était le 20^e avant l'ère commune, auquel on commença, vers le printemps, les grands préparatifs de ce temple auguste. Joignez ces 20 ans avec les 26 qui se sont écoulés de l'ère chrétienne, et vous verrez qu'à l'entrée du mois d'avril de cette année (car la fête de Pâque était vers le 6), il y avait tout juste 46 ans accomplis depuis qu'on avait entrepris de rebâtir ce temple. Hérode voulait qu'il fût semblable en grandeur à celui de Salomon ; et c'est ce qu'il exécuta, en donnant à ce nouveau temple 100 coudées de longueur et 120 de hauteur, au lieu que celui de Zorobabel était moins élevé de soixante coudées.

Le temple dont les Juifs parlaient à Jésus-Christ était donc celui d'Hérode le Grand, et non celui de Zorobabel, qui n'était ni si grand, ni si magnifique, outre qu'on ne trouvera jamais, quelques supputations qu'on fasse, qu'on ait mis 46 ans à le bâtir. Cependant, quoique ce roi pussent ait élevé au Seigneur un sanctuaire tout nouveau, puisqu'on l'a repris depuis les fondements, et qu'il a été plus grand et plus somptueux, les Juifs n'ont pas laissé de le regarder comme le temple de Zorobabel, parce que c'était le même ordre, le même culte et les mêmes ornements ; ainsi, moralement parlant, c'était le même, bien qu'il fût et d'une grandeur et d'une structure tout à fait différentes. Ce qui est si vrai, qu'on fit une grande fête pour célébrer la mémoire de la construction de ce nouveau temple. On peut voir toutes ces choses dans l'Histoire de Josèphe, qui les a décrites assez amplement.

Que si l'on dit qu'Hérode n'a mis que huit ans à le bâtir, je réponds que cela est vrai, en parlant du corps et de la masse du temple ; mais pour ce qui est des ouvrages qui l'accompagnaient, et des nouveaux embellissements faits aux portes et ailleurs, on y a presque toujours travaillé, et les Juifs du temps de Néron y voulurent retoucher tout de nouveau, parce que la masse du temple n'avait plus alors que 100 coudées de haut, les fondations s'étant prodigieusement affaiblies en l'espace de 80 ans.

Je toucherais encore ailleurs cette difficulté, qui, étant bien éclaircie, fait voir manifestement qu'on ne doit pas différer la prédication de Jésus-Christ après l'an 50 de l'ère commune, ainsi que l'on fait aujourd'hui (Joseph, lib. XV Antiquit., c. 14).

Je reviens maintenant à la narration de l'évangéliste saint Jean, qui est le seul qui a parlé de tout ce que fit le Sauveur à cette solennité. Il dit donc : *Pen-*

dant que Jésus était dans Jérusalem à la fête de Pâque, plusieurs crurent en son nom, multi croderunt in nomine ejus, voyant les miracles qu'il faisait. Mais Jésus ne se fit point à eux parce qu'il les connaissait tous, et qu'il n'avait pas besoin que personne lui rendit témoignage d'aucun homme, parce qu'il connaissait tout ce qu'il y avait dans l'homme (Jean, II, 23-25).

Nul des évangélistes n'a parlé des miracles que Jésus opéra à Jérusalem durant cette fête ; cependant il en fit plusieurs, comme saint Jean l'insinue assez ouvertement. Il me semble que la raison de leur silence est que ces miracles n'inspirèrent alors qu'une foi qui n'avait nulle fermeté, et qui en effet n'eut point de suite, puisque Nicodème lui-même, dont la foi fut si stable, et qui crut alors en Jésus-Christ, ne fut jamais qu'un disciple caché. Aussi voyons-nous, selon l'évangéliste, que Jésus ne se fit point à ceux qui crurent en lui, parce qu'il connaissait le fond de leurs cœurs et qu'il voyait que leur foi était flottante et incertaine, et qu'elle n'était point à l'épreuve.

À la vérité, la foi de Nicodème fut assez constante, mais elle fut toujours craintive et timide. Voici ce qu'en dit le même saint Jean : *Il y avait un homme de la secte des pharisiens, appelé Nicodème, l'un des premiers d'entre les Juifs. Il vint la nuit trouver Jésus et lui dit : Maître, nous savons que vous êtes un docteur envoyé de Dieu, car personne ne saurait faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui. Jésus répondit et lui dit : En vérité, en vérité, je vous dis que nul ne peut voir le royaume de Dieu s'il ne naît une seconde fois. Nicodème lui dit : Comment un homme peut-il naître, puisqu'il est déjà vieux ? Peut-il rentrer une seconde fois dans le sein de sa mère, et renaître ainsi ? Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous dis que si un homme ne renait de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair est chair ; ce qui est né de l'esprit est esprit. Ne vous étonnez pas si je vous ai dit qu'il faut que vous naissiez une seconde fois. L'esprit souffle où il veut, et vous entendez sa voix, mais vous ne savez d'où il vient ni où il va. Il en est ainsi de tout homme qui est né de l'esprit (Jean, III, 1-8).*

Quoique le Fils de Dieu eût reçu le baptême de Jean-Baptiste, il n'avait encore baptisé personne, mais il commença à le faire peu de temps après. Il vint donc ici faire comprendre à Nicodème, qui était un homme qualifié et savant, de la secte des pharisiens, qu'il fallait renaître par ce baptême, qui donne le Saint-Esprit, pour entrer dans le royaume de Dieu. Et c'est ce que ce docteur pharisien, qui avait le cœur assez droit, eut alors de la peine à entendre. C'est pour cela que le Sauveur lui dit : *Si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses terrestres, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses célestes (Jean, III, 12).* Il venait de lui parler de renaissance par l'élément de l'eau, il venait encore de lui parler du Saint-Esprit sous le symbole du vent ; toutes ces choses étaient terrestres et sensibles, et cependant Nicodème ne les avait pas com-

prises ; et qu'éût-ce été s'il ne lui avait dit que des choses toutes spirituelles et toutes célestes ? C'était donc pour nous qu'il les disait alors : aussi ont-elles été écrites pour nous.

C'est encore pour nous qu'il prononça ce qui suit. Nul n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel ; et c'est le Fils de l'homme qui est dans le ciel (Jean, III, 13). C'est comme s'il disait : Nul homme mortel n'est monté au ciel, pour y découvrir les secrets et les volontés du Père céleste ; il n'y a que celui-là seul qui en est descendu, et c'est son Fils unique qui est toujours dans le ciel, quoiqu'il soit aussi devenu fils de l'homme. Que cet endroit prouve bien la divinité de Jésus-Christ, qui l'insinuit assez à Nicodème, quoiqu'il ne l'entendit guère (Ibid., 14, 15). Il continue de lui dire, ou plutôt à nous : *Comme Moïse a élevé en haut le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé en haut ; afin que tout homme qui croit en lui ne se perde point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Ces paroles veulent dire : De même que Moïse a élevé sur un poteau le serpent d'airain, pour être dans le désert le salut d'Israël, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé sur le bois de la croix, afin que tous ceux qui croient en lui obtiennent par là la vie éternelle.

Voilà les grandes vérités de la religion de Jésus-Christ, qu'il annonça clairement dans la suite ; maintenant il ne les enseigne que sous des figures. Mais écoutons ce qu'il dit après à ce néophyte : *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que tout homme qui croit en lui ne se perde point, mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui ; celui qui croit en lui n'est pas condamné ; mais celui qui ne croit pas est déjà condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu. Or voici le sujet de sa condamnation : c'est que la lumière est venue dans le monde ; cependant les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Car tout homme qui fait mal, hait la lumière et ne cherche point la lumière, de peur que ses œuvres ne soient condamnées. Mais celui qui fait des œuvres de vérité, cherche la lumière, afin que ses œuvres soient manifestées, parce qu'elles sont faites en Dieu (Jean, III, 16-21).*

Ces vérités sont belles et n'ont même rien d'obscur. Nous savons tous que Jésus-Christ est la véritable lumière, *lux vera*, qui est venue pour éclairer le monde ; et cependant tout le monde ne l'a point reçue, parce qu'il était dans les ténèbres de l'erreur et de l'infidélité. Chose étonnante ! l'erreur et l'infidélité sont aujourd'hui bannies du monde chrétien, cependant on ne cherche point la lumière, on ne s'approche point de la lumière ; au contraire, on la fuit, on la hait, parce que les œuvres sont mauvaises, et cette lumière les condamne : et pourquoi les œuvres sont-elles mauvaises ? c'est qu'on a le cœur déréglé, c'est qu'on l'a corrompu. Un cœur pur et droit, c'est-

à dire un cœur sans passion, sans intérêt, sans dévergondage, aime la lumière; ses œuvres sont des œuvres de lumière et de vérité, parce qu'elles sont faites en Dieu, *quia in Deo sunt facta* (Jean, III, 29). *Jésus commence à baptiser, et avec lui ses disciples.*

Après les jours des Arzymes, que le Fils de Dieu passa à Jérusalem, il se retira dans une contrée de la Judée, *in terram Judæam* (Jean, III, 22), suivi de ses disciples; il demeura là avec eux, et il y baptisait, *illuc demorabatur cum eis et baptizabat*. Ce fut donc vers le milieu du moi. d'avril que Jésus-Christ commença à donner son baptême, non plus dans l'eau seulement, et au nom du Messie qui devait venir, mais au nom de la Trinité sainte, dont il publiait le mystère, et dont il était la seconde personne, en qualité de Verbe de Dieu. L'élément de ce baptême était l'eau, comme dans celui de Jean-Baptiste, mais cette eau n'était point stérile et sans vertu; car en touchant le corps extérieurement elle nettoyait aussitôt l'intérieur de l'âme, et répandait en elle le feu de la charité et du Saint-Esprit; et c'est ce qu'avait voulu signifier Jean-Baptiste, quand il disait aux Juifs en parlant de Jésus-Christ: *Il vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu*, *Ille vos baptizabit in Spiritu Sancto et igni* (Matth., III, 11), c'est à-dire dans le feu de la charité, qui est répandue par le Saint-Esprit. Ce fut apparemment vers le canton de Jéricho que Jésus baptisait, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau; ce n'était pas loin du Jourdain, ni du désert où il avait jeûné et prié durant l'espace de quarante jours. Pour ce qui est de saint Jean, il baptisait encore, mais c'était plus haut en tirant vers la ville de Scythopolis.

L'amour et le respect que Jésus a toujours eu pour la Vierge, sa sainte mère, porte assez à croire qu'elle a été la première qu'il a sanctifiée plus abondamment par ses eaux de son baptême. Et bien qu'elle fut pleine des grâces dont le Seigneur l'avait prévenue, elle n'a pas laissé de recevoir de la plénitude de Jésus-Christ; ainsi, selon l'esprit, elle est devenue fille de celui dont elle était la véritable mère. Après elle Jésus-Christ baptisa ses disciples, et principalement ceux qu'il destinait, par un choix de grâce et de miséricorde, à être du nombre de ses douze apôtres. Car si l'on voit assez par les Écritures que quelques-uns d'eux ont reçu le baptême de Jean, dont ils ont été les disciples, peut-on douter qu'ils aient reçu après celui de leur Maître et de leur Sauveur? Et c'est le raisonnement du grand Tertullien et de S. Jean Chrysostome, qui paraît fort vraisemblable. S. Ambroise a regardé cela comme une chose constante, en écrivant sur S. Luc: et certes l'Écriture nous apprend que les disciples baptisaient, et que ce n'était pas Jésus qui faisait cette fonction sainte: *Quoniam Jesus non baptizaret* (dit un évangéliste), *sed discipuli eius* (Jean, IV, 27). Et comment auraient-ils baptisé, si Jésus ne les avait auparavant lavés dans les eaux salutaires, si l'ne les avait consacrés au nom de la sainte Trinité, qu'ils devaient annoncer à toute la terre?

Il y a donc lieu de croire, et ça été le sentiment de S. Augustin, que le Fils de Dieu, après avoir baptisé les disciples qui l'avaient suivi, et qui avaient une foi plus constante et plus ferme, se contenta, pendant qu'il prêchait le royaume du ciel, de baptiser les autres par leur ministère. Et c'est à peu près la conduite qu'ont tenue depuis les apôtres, quand ils ont été prêcher aux nations; au moins S. Paul avoue qu'il n'avait baptisé à Corinthe, où il y eut pour lui une moisson féconde, que Crispus et Gaius: *Neminem nostrum baptizavi, nisi Crispum et Gaium*; et il ajoute: *J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stéphanus; au reste je ne sais si j'ai baptisé quelque autre personne: Caterum nescio si quem alium baptizaverim* (1 Cor., I, 14, 16). Il avait avec lui d'autres ministres, qui s'acquittaient de cette fonction sacrée. Pour lui, il dit que Jésus-Christ ne l'avait pas envoyé pour baptiser les peuples, mais pour leur prêcher l'Évangile et la parole de vie: *Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare* (Ibid., 17). S. Paul n'est pas le seul des apôtres qui ait agi de la sorte, comme on le pourrait faire voir par quelques monuments de l'antiquité.

Jean baptise à Emon.

C'est ici la troisième station que S. Jean-Baptiste a faite, en prêchant le baptême de la pénitence au peuple d'Israël. Il avait baptisé durant plus de six mois dans le désert de la Judée; et ce fut alors que tous ceux de Juda et de Jérusalem reçurent ses enseignements salutaires. Il alla ensuite en Béthanie ou Béthabara, au delà du Jourdain; et ce fut dans cet endroit que les Galiléens vinrent à lui, pour être lavés des eaux de son baptême. Enfin de Béthabara il vint à Emon en deçà du Jourdain, où il acheva son saint ministère. Voici ce que l'Écriture dit en peu de mots de cette troisième station du divin précurseur: *Jean baptisa aussi à Emon près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau: Et erat autem et Joannes baptizans in Emon juxta Salim, quia aqua multum erat illuc; plures venient ibi et y étaient baptisés. Car Jean n'avait pas encore été mis en prison: Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem* (Jean, III, 23-24), ce qui est très-véritable, puisqu'il n'y fut mis que quelque temps après.

Depuis les premiers moments de sa mission, c'est-à-dire comme je l'ai montré, depuis environ le mois de juillet de l'année précédente, jusqu'à maintenant, qui était la fin d'avril, il n'avait pas discontinué ses fonctions sacrées; ainsi tout ce qu'on a dit de sa double prison ne semble avoir nul fondement, ni dans l'Écriture, quand elle est bien entendue, ni dans toute l'antiquité, qui n'en a fait aucune mention.

Pendant que Jean baptisait à Emon le reste du peuple, car alors il achevait sa course, l'Évangile dit qu'il s'éleva une dispute entre les disciples de Jean et les Juifs (Ibid., 25), ou, comme portent les anciens exemplaires avec le syriaque, entre les disciples de Jean et un Juif, *περὶ Ἰουδαίου*, touchant la purification, de purification, *καθάρσιον*. On ne voit pas clai-

rement ce que l'Écriture entend par cette purification. Quelques uns croient qu'elle parle ici de la purification qu'on trouvait dans le baptême de Jean, et qu'on demandait si ce baptême était d'une institution divine, ou simplement humaine. D'autres pensent qu'on disputait à savoir s'il fallait purifier son cœur de tout vice, avant que le corps fût nettoyé par l'eau. Enfin quelques-uns se sont imaginé qu'on pouvait être en contestation sur la purification commune parmi les pharisiens, si elle était plus excellente que le baptême de Jean, ou du moins si elle était d'une égale vertu. Et ce sentiment, ou plutôt cette explication, étant assez fondée sur la lettre, pourrait bien être la plus véritable.

Quoi qu'il en soit, les disciples de Jean étant venus le trouver à Emon, lui dirent: *Maître, celui qui était avec nous au delà du Jourdain, auquel vous avez rendu témoignage, baptise maintenant, et tous vont à lui: Ecce hic baptizat, et omnes veniunt ad eum*. Jean leur répondit: *Personne ne peut rien recevoir s'il ne lui a été donné du ciel. Vous m'êtes vous-mêmes témoins que je vous ai dit que je ne suis point le Christ, mais que j'ai été envoyé devant lui. Celui-là est l'époux qui possède l'épouse; pour l'ami de l'époux qui se tient debout et qui l'écoute, il est plein de joie à la voix de l'époux. C'est cette joie qui est maintenant accomplie en moi. Il faut qu'il croisse, et moi que je diminue. Celui qui est venu d'en haut, est au-dessus de tous. Quelconque vient de la terre est de la terre et parle de la terre. Celui qui vient du ciel, est au-dessus de tous; et il rend témoignage de ce qu'il a vu et de ce qu'il a entendu, et nul ne reçoit son témoignage. Celui qui reçoit son témoignage, atteste que Dieu est véritable. Car celui que Dieu a envoyé dit des paroles de Dieu, car Dieu ne lui donne pas son Esprit par mesure. Le Père aime le Fils, et il lui a tout mis entre les mains. Celui qui croit au Fils a la vie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui* (Jean, III, 26-36).

Rien n'est plus beau et plus avantageux que ce dernier témoignage que Jean-Baptiste rend à Jésus-Christ. Il reconnaît visiblement qu'il est descendu du ciel, comme Fils de Dieu; qu'il n'annonce aux hommes que ce qu'il a vu et su dans le sein de son Père; que c'est ce Père qui l'a envoyé comme son Fils bien aimé, et qu'en l'envoyant dans le monde, il l'a rempli de tout son esprit qui est l'esprit de sainteté et de vérité; qu'on ne peut donc point contredire à sa doctrine, sans résister à Dieu même, parce qu'étant Fils de Dieu, il ne dit que des paroles de Dieu. Qu'ainsi celui qui croit en lui et qui pratique ses enseignements salutaires, possédra un jour la vie éternelle; au lieu que celui qui ne reçoit point sa doctrine, éprouvera la colère de Dieu, qui s'appesantira sur lui pour jamais. Ce fut à Emon que Jean rendit au Fils de Dieu cet excellent témoignage, peu de temps avant son emprisonnement.

Emon, en latin *Emon*, tirait apparemment son nom d'une fontaine assez proche de Salim ou Salem,

et peu éloignée du Jourdain; ce lieu était situé au midi de Scythopolis, au-delà de Bethsara, à huit milles ou environ trois lieues de cette ville, au territoire de laquelle il était peut-être soumis. On pourrait dire que Jean-Baptiste ne quitta sa deuxième station de Béthabara que parce qu'on l'avait vers ce temps-ci la dédicace de la ville de Jéricho, qui en était tout proche. Il y a apparence qu'Hérode Antipas s'y rendit avec sa cour, et qu'on y fit de grandes réjouissances en ce lieu, qui était dans la Pérée, non loin de Maqueronte. Or ces réjouissances publiques, où l'on voit tous jours mille dissolutions, ne s'accordaient guère avec la pénitence qu'il annonçait au peuple; ainsi il repassa le Jourdain et monta plus haut vers Scythopolis, pour être plus éloigné de la cour et du tumulte qui l'accompagne et qui la suit partout. Comme Hérodiade avait déjà épousé Antipas, et qu'elle paraissait alors à sa cour où elle était dans la haute faveur, saint Jean commença à crier hautement contre ce mariage, qui était, tout ensemble, criminel et scandaleux; et c'est ce qui le fit arrêter quelque temps après, comme on verra bientôt.

Conversion de la Samaritaine.

Depuis la fête de Pâques, que Jésus commença à sanctifier le peuple qui allait à lui, par les eaux du baptême, il fit plusieurs disciples dans le pays de Jéricho; et, comme dit l'Écriture en termes exprès, il baptisa plus de personnes que ne fit saint Jean: *Plures discipulos fecit et baptizat quam Joannes* (Jean, IV, 1). Les pharisiens, qui observaient tout, et qui ne pouvaient souffrir qu'autres qu'eux eussent du crédit parmi le peuple, ayant su que Jésus faisait tant de disciples et était suivi de tant de personnes, commencèrent à en avoir de la jalousie. Et l'évangéliste insinue assez ouvertement que quand Jésus sut leurs mauvaises dispositions, il laissa le pays de Judée, et s'en alla en Galilée pour la seconde fois: *Reliquit Judæam et abiit iterum in Galilæam* (Ibid., 5).

Il ne quitta la Judée, autant qu'on le peut croire, que vers la fin de juin; car il lui fallut deux ou trois mois pour instruire et pour baptiser ce grand nombre de personnes qui vinrent recevoir ses enseignements. Ce fut au moins quelques jours avant la détention de Jean-Baptiste, qui arriva, ce semble, ou à la fin de juin, ou au commencement de juillet. Joseph nous apprend que ce saint fut arrêté par Hérode Antipas, à cause du peuple qui le suivait: au moins ce fut le prétexte qu'on prit; comme donc Jésus-Christ était alors plus suivi que lui, et même bien plus près de la cour d'Hérode, qui était à Maqueronte, on n'aurait pas manqué de l'arrêter, ainsi que ce juste, s'il ne s'était retiré quelques jours auparavant. Car ce furent les pharisiens qui livrèrent saint Jean, et qui n'auraient pas épargné le Sauveur, qui était déjà l'objet de leur envie. Jésus-Christ, qui prévoyait tout cela, et qui ne faisait que commencer les fonctions sacrées de son ministère, se retira dans la Judée pour éviter l'orage. Comme il était vers le pays de Jéricho, l'é-

vangéliste a raison de dire que pour aller en Galilée il était nécessaire qu'il passât par la province de Samarie : *Oportebat eum transire per Samariam* (Jean, IV, 4). Outre qu'il avait là des onailles qu'il fallait ramasser en chemin faisant.

Lors donc qu'il passait par cette province il vint en la ville de Sicar, anciennement appelée Sichem, auprès de l'héritage que Jacob donna en mourant à son fils Joseph ; c'est l'héritage pour lequel le même Jacob donna cent agneaux aux enfants d'Hémor, fondateur de Sichem, ainsi qu'il est marqué au livre de Josué (XXIV, 32). Or il y avait là le puits de Jacob ; et Jésus étant fatigué du chemin s'assit sur le bord du puits pour se reposer. C'était environ la sixième heure du jour, c'est-à-dire, environ midi. Il vint une femme, qui était Samaritaine, pour tirer de l'eau. Jésus lui dit : Donnez-moi à boire ; car ses disciples étaient allés à la ville (qui était Sicar) pour acheter à manger ; mais cette femme samaritaine lui dit : Vous qui êtes juif, comment me demandez-vous à boire à moi qui suis samaritaine ? car les Juifs n'ont nul commerce avec les Samaritains. Jésus lui répondit : Si vous connaissez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire ; vous lui en auriez vous-même demandé, et il vous aurait donné de l'eau vive. Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez pas de quoi en puiser, et le puits est profond, et puteus altus est ; d'où auriez-vous donc de cette eau vive ? Etes-vous plus grand que notre père Jacob qui nous a donné ce puits, et en a bu lui-même, aussi bien que ses enfants et ses troupeaux ? Jésus lui répondit : Quiconque boit de cette eau, aura encore soif ; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif ; et l'eau qu'il aura de moi, deviendra en lui une fontaine qui jaillira jusqu'à la vie éternelle. Cette femme lui dit : Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif, et que je ne vienne plus ici en tirer (Jean, IV, 7-15).

Cette femme samaritaine ne comprenait pas que l'eau dont parlait Jésus-Christ : était la parole de vie qu'il lui annonçait. Cette parole vivifiante, quand elle est saintement reçue dans le cœur de l'homme, est l'eau d'une science toute salutaire, *aqua sapientiae salutaris* (Ecl., XV, 3), qui éteint la soif, c'est à dire, l'ardeur des choses terrestres et le feu des passions, et qui fait qu'il n'a d'autres pensées ni d'autres desirs que pour les choses célestes. Cette science du salut forme en lui de saints mouvements ; et ces mouvements sont comme autant de saillies qui vont jusqu'à la vie éternelle. Et c'est ce que disait Jésus-Christ : *Aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquae salientis in vitam aeternam* (Jean, IV, 14).

Ces discours étaient trop spirituels et trop relevés pour une femme samaritaine, qui peut-être même languissait actuellement sous le poids de ses vices et de ses passions. C'est donc en lui découvrant tous ses désordres et tout le fond de son cœur que Jésus se fait connaître pour le Sauveur et pour le Messie. Aussi, au lieu de lui expliquer ce que c'était que l'eau vive dont il venait de parler, le Fils de Dieu lui dit :

Allez, appelez votre mari et venez ici. Cette femme répondit : Je n'ai point de mari. Jésus lui dit : Vous dites bien que vous n'avez point de mari ; car vous en avez eu cinq, et celui que vous avez maintenant n'est pas votre mari. En cela vous avez dit vrai. La femme lui répondit : Seigneur je vois bien que vous êtes prophète. Nos pères ont adoré sur cette montagne : « Pater nostri in monte hoc adoraverunt » (elle montrait le mont Garisim, qui était tout proche et sur lequel les Samaritains avaient autrefois bâti un temple pour y adorer Dieu), et vous autres vous dites que c'est à Jérusalem qu'est le lieu où il faut adorer. Jésus lui dit : Femme, croyez-moi, le temps va venir que vous n'adorerez plus le Père, ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem. Vous adorez ce que vous ne connaissez point (car outre que plusieurs des Samaritains ne connaissaient pas trop bien le Dieu véritable, ils ne savaient pas le lieu où il fallait l'adorer, ni la manière de le faire) ; pour nous, nous adorons ce que nous connaissons ; car le salut vient des Juifs. C'est comme s'il disait : Les Juifs sont dans les voies du salut : car outre qu'ils ont conservé la vraie religion, ils sont encore les dépositaires de la pure doctrine et du véritable culte. Il ajoute aussitôt : Mais le temps vient, et c'est maintenant que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car tels sont les adorateurs que le Père cherche. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité : « Et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare » (Jean, IV, 16-24). Il fait entendre, par ces paroles, que Dieu étant un être purement spirituel, il veut que notre culte se fasse par l'esprit et le cœur, c'est-à-dire, en le connaissant et en l'aimant. Or nous savons qu'il est vérité, *Ego sum veritas*, comme il est amour et charité *Deus caritas est* : il faut donc l'adorer par la vérité et par la charité, *in veritate et caritate* ; et c'est là proprement l'adorer en esprit.

Après ces instructions toutes divines que Jésus faisait plutôt pour les véritables chrétiens que pour cette femme samaritaine, elle lui dit : Je sais que le Messie (qui est appelé le Christ) va venir ; lorsqu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses. Jésus lui répondit : C'est moi-même, qui vous parle : « Ego sum qui loquor tecum. » En même temps ses disciples arrivèrent, et ils s'étonnaient de ce qu'il parlait avec une femme. Néanmoins personne ne lui dit : Que lui voulez-vous ; et pourquoi parlez-vous avec elle ? Or cette femme laissa là sa cruche et s'en retourna à la ville, et dit aux habitants de ce lieu-là : Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait : ne serait-ce point le Christ ? Ils sortirent donc de la ville (c'est à dire du Sicar) et vinrent le trouver. Cependant ses disciples le priaient, et disaient : Maître, prenez quelque chose. Mais il leur répondit : J'ai une viande à manger que vous ne connaissez pas. Les disciples se disaient donc l'un à l'autre : Quelqu'un tui aurait-il apporté à manger ? Jésus leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre. Ne dites-vous pas vous-mêmes : Il y a encore années

nois, et la moisson viendra : « Novae vos dicitis quod adhuc quatuor menses sunt, et messis venit, » xai à βαρυνός ἔσται. C'est comme s'il leur disait : Vous avez coutume de dire entre vous, et comme en proverbe : La moisson vient, car il n'y a plus que quatre mois ; là-dessus il ajoute : Mais moi je vous dis : Levez vos yeux et considérez les campagnes qui sont déjà blanches et prêtes à moissonner. Celui qui moissonne reçoit la récompense et amasse des fruits pour la vie éternelle ; afin que celui qui sème soit dans la joie aussi bien que celui qui moissonne. Car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai en cette rencontre : que c'est un autre qui sème et un autre qui moissonne. Je vous ai envoyés moissonner ce à quoi vous n'avez pas travaillé, d'autres ont travaillé et vous êtes entrés dans leurs travaux (Jean, IV, 23-28).

Arrêtons-nous un peu sur ces paroles de Jésus-Christ, car elles sont importantes et méritent d'être éclaircies. Il est manifeste que tout ce discours, à le prendre depuis le v. 34 jusqu'au v. 38, est tout métaphorique ; et parmi cette longue métaphore, il se rencontre deux façons de parler proverbiales, comme plusieurs savants interprètes l'ont fort bien remarqué, savoir, au v. 35 et 37. Quand donc Jésus-Christ dit au v. 35 : *Nonne vos dicitis ?* C'est comme s'il parlait ainsi : Ne dites-vous pas communément : Il n'y a plus que quatre mois, et la moisson vient ; et moi je vous dis qu'elle est déjà prête ; il entend la moisson spirituelle des hommes, qui accouraient à lui. Car il ne leur dit ces paroles que lorsqu'il vit les Samaritains de la ville de Sicar venir en foule à lui ; et leur fit alors comprendre que c'était là une ample moisson. Et pour faire voir que cette explication est la plus véritable ; si les disciples avaient eru qu'il y eût encore quatre mois jusqu'à la moisson, comment Jésus aurait-il pu tenir ce discours : Et moi je vous dis qu'elle est toute prête, puisque les campagnes sont déjà blanches et en état d'être moissonnées. Car pouvaient-elles être en état d'être moissonnées, s'il y avait encore quatre mois jusqu'à la moisson.

D'ailleurs, Jésus s'arrêta sur le bord du puits où était la Samaritaine, vers la sixième heure du jour, qui était vers midi, étant fatigué du chemin, *fatigatus ex itinere*, comme parle l'Écriture (Jean, IV, 6). Si cela arriva vers la fin de l'année, c'est-à-dire, au mois de casleu ou de décembre, comme supposent ceux qui prennent ces paroles à la lettre, comment Jésus était-il fatigué et avait-il besoin de se rafraîchir ? Mais si cela est arrivé vers la fin de juin, comme l'on s'est persuadé, alors les chaleurs étaient grandes, et à midi Jésus avait besoin et de repos et de rafraîchissement.

Enfin, si c'est en décembre qu'il a passé par la Samarie, il faut conclure que depuis Pâque, ou depuis le mois d'avril de cette année, il n'a fait que baptiser dans le pays de la Judée, jusqu'à la fin de l'année ; ainsi les quatre premiers et plus grands des apôtres n'auraient suivi Jésus-Christ que la deuxième année de son ministère, ce qui n'est nullement sou-

tenable, comme on le verra par la suite. On n'en vient à ces extrémités que pour trouver qu'après Pâques au ministère du Sauveur, au lieu que les anciens Pères n'en ont donné que trois, qui sont distinctement marqués dans l'évangéliste S. Jean. N'admettant que ce nombre, toutes les actions du Messie se suivent si naturellement, qu'on n'y aperçoit presque pas de difficulté. Et c'est ce qu'on verra mieux par la suite et l'enchaînement de cette histoire évangélique, que par tous les raisonnements qu'on ferait là-dessus.

Mais pour revenir à ce qui se passa auprès de ce puits, les Samaritains, sur le témoignage de cette femme, étant venus trouver Jésus-Christ, le prièrent de demeurer chez eux, et il y demeura deux jours, « et mansit ibi duos dies. » Et beaucoup plus crurent en lui pour l'avoir entendu parler. Et ils disaient à cette femme : Ce n'est plus sur votre rapport que nous croyons en lui ; car nous l'avons vu nous-mêmes, et nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde ; « quia hic est verus Salvator mundi, » et, comme porte le grec, *Salvator mundi, Christus, & Xpistos* (Jean, IV, 40-42).

C'est ici qu'il faut admirer, mais avec une espèce de crainte et de tremblement, la différente conduite du Sauveur. Il monte à Jérusalem à la fête de Pâque ; il y fait des miracles éclatants ; plusieurs croient en lui, *multi crediderunt in eum, videntes signa que faciebat*. Mais l'évangéliste ajoute incontinent que Jésus ne se fit ou ne se communiqua point à eux, *ipsa autem Jesus non credebat semetipsum eis* (Jean, II, 25, 24). C'étaient pourtant des Juifs, qui étaient, selon Jésus-Christ même, dans les voies du salut, *salus ex Judaeis est* ; c'étaient les vrais enfants d'Israël ; ils croyaient même en lui, et pour lui il ne se fit point à eux. Au contraire, voici des Samaritains qui croient sur le témoignage d'une femme déréglée et sur les paroles de Jésus, mais sans signes et sans miracles ; ils croient en lui, et lui se communique à eux familièrement ; et là-dessus ils demeurent persuadés que c'est le Christ, ils confessent hautement que c'est le Sauveur du monde. Une conduite si différente à l'égard de ces deux peuples nous apprend que Dieu fait grâce et miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il n'a point d'autre règle de sa conduite que celle de sa volonté et de son bon plaisir.

Second voyage du Sauveur en Galilée.

Après que Jésus-Christ eut employé deux jours à la conversion de la Samaritaine et des habitants du Sicar, qui était proche du mont Garisim, il passa dans la Galilée du côté de Nazareth. Selon toutes les apparences il n'y resta pas, se contentant alors d'y rendre visite à sa sainte mère, qui y était retournée, après que son fils eut commencé à baptiser le peuple d'Israël. Saint Jean l'évangéliste raconte ce deuxième voyage de Galilée en assez peu de mots : *Deux jours après, dit-il, Jésus sortit de ce lieu, c'est à dire de Sicar, et s'en alla en Galilée. « post duos autem dies exiit inde, et abiit in Galilaeam. »* Car Jésus, dit ce historien sacré, a lui-même témoigné qu'un prophète

n'est point honoré en son pays : *Ipsa enim Jesus testimonium perhibuit, quia propheta in sua patria honorem non habet* (Jean, IV, 43, 44).

Il veut dire, par ces paroles, que Jésus s'en retourna en Galilée, mais qu'il ne s'arrêta pas à Nazareth, qui était sa patrie, parce que nul prophète n'est assez considéré en son pays, où souvent on ne se soucie nullement de sa doctrine ni de ses prophéties. L'évangéliste dit que les Galiléens reçurent fort bien Jésus-Christ, ayant vu tout ce qu'il avait fait à Jérusalem au jour de la fête, c'est-à-dire à la fête de Pâque, qu'on avait célébrée à l'entrée d'avril, et on était alors, ou à la fin de juin, ou au commencement de juillet : *Exceperunt eum Galilaei, cum omnia vidissent quae fecerat Hierosolymis in die festo* (Ibid., 45).

Jésus fait un nouveau miracle à Cana de Galilée.

A peine le Fils de Dieu fut-il arrivé dans la province de Galilée, qu'il alla une seconde fois à la ville de Cana, où il avait changé l'eau en vin : *Venit iterum in Cana Galilaeae, ubi fecit aquam vinum* (Jean, IV, 46). Or il y avait un officier de la cour dont le fils était malade à Capharnaüm : *Erat quidam regulus, βασιλεύς, cujus filius infirmabatur Capharnaüm* (Ibid.). La version syriaque porte *minister regius*, qui est la véritable interprétation de βασιλεύς, qui est dans le grec. On peut donc conjecturer que c'était un des officiers de la cour, non d'Hérode Antipas, mais du tétarque Philippe, à qui appartenait la ville de Capharnaüm, où cet officier faisait sa résidence. Ayant appris que Jésus venait de Judée en Galilée, il valla trouver, et le pria de vouloir venir chez lui et de guérir son fils, car il allait mourir. Jésus lui dit : Si vous ne voyez des miracles et des prodiges, vous ne croyez point. L'officier lui dit : Seigneur, venez, avant que mon fils meure. Jésus lui répondit : Allez, votre fils est mieux. Cet homme crut à la parole que Jésus lui avait dite, et s'en alla sitôt là-dessus. Et comme il s'en retournait, de ses serviteurs vinrent au-devant de lui, et lui dirent : Votre fils est mieux. Et il s'informait d'eux à quelle heure il s'était mieux trouvé. Ils lui répondirent : Hier à la septième heure (c'était une heure après midi), la fièvre le quitta. Alors son père reconnut que c'était à cette heure-là que Jésus lui avait dit : Votre fils est mieux ; et il crut, lui et toute sa famille, et et credidit ipse, et domus ejus tota. C'est lui, dit l'évangéliste, le second miracle que Jésus fit étant revenu de Judée en Galilée, et cum venisset a Judaea in Galilaeam (Jean, IV, 47-54).

Saint Jean l'évangéliste nous a conduits jusqu'ici, depuis le jeune et la manifestation de Jésus-Christ, arrivée à Béthabara au delà du Jourdain ; car les trois autres évangélistes n'ont rien dit des premiers disciples qui le suivirent alors, de son premier voyage en Galilée, du changement de l'eau en vin aux noces de Cana, de tout ce qu'il fit à la fête de Pâque, du baptême qu'il donna au pays de Judée, de la conversion des Samaritains, ni enfin du deuxième miracle qu'il fit à Cana à son second voyage de Galilée. Saint Jean, qui savait parfaitement toutes ces choses, et qui a

écrit tout le dernier, voyant que les autres évangélistes n'en avaient rien dit, les a dérites avec une telle exactitude, que souvent il a marqué les heures et les jours. Ainsi lui seul nous a conservé l'histoire de ce qu'a fait Jésus-Christ, depuis le milieu de février, jusque vers le commencement de juillet ; car sans lui toutes ces choses, qui méritent tant d'être sues, et qui remplissent les premiers mois du ministère évangélique, seraient demeurées dans un oubli éternel.

Saint Jérôme confirme admirablement bien tout ce que je dis dans son livre des Écrivains de l'Église ; car en parlant de S. Jean l'évangéliste, au chapitre neuvième, il dit qu'il a écrit son Évangile pour deux raisons : la première, pour soutenir la divinité du Fils de Dieu contre les cérinthiens et les ébionites ; et la deuxième, pour suppléer aux trois évangélistes qui n'ont rien dit de tout ce que Jésus a fait avant l'émersionnement de Jean-Baptiste. Et c'est, selon S. Jérôme et selon la vérité, ce que notre S. Jean a fait dans l'Évangile : *Superioris temporis, antequam Joannes clauderetur in carcerem, gesta narravit, sicut manifestum esse poterit his qui diligenter quatuor Evangeliorum volumina legerint*. Saint Jérôme ajoute que ce que S. Jean a écrit avant cet emprisonnement, étouffait la discorde qui semble être entre lui et les trois autres évangélistes : *Quae res etiam temporales, quae videtur Joannis esse cum ceteris, tollit*.

Emprisonnement de S. Jean-Baptiste.

S. Jérôme vient de nous apprendre que le quatrième évangéliste a écrit ce qui s'est passé dans le temps qui a précédé la prison du divin précurseur : *Superioris temporis, antequam Joannes clauderetur in carcerem, gesta narravit*. Ce que S. Jean a donc décrit dans les quatre premiers chapitres de son histoire évangélique, a précédé la détention de Jean-Baptiste. Cela me semble si véritable, que tout ce qu'on pourrait dire au contraire ne lui donnera pas la moindre atteinte. Et quand S. Jérôme ne l'aurait pas dit aussi nettement, le commencement du ministère évangélique, rapporté dans S. Jean, a un ordre si bien suivi et si naturel, qu'il ne faut que le considérer un peu pour être persuadé que les choses ne se sont point passées autrement.

Nous voilà donc maintenant à ce grand et unique emprisonnement du grand Baptiste, et il faut voir comment il se fit. J'ai déjà montré que pendant que Jésus-Christ baptisait les peuples dans le pays de Judée vers la ville de Jéricho, son précurseur faisait la même chose à Ennon au delà du Jourdain environ à trois lieux de Scythopoli. Hérode et toute sa cour se trouvait alors dans la Pérée au delà de ce fleuve, pour solemniser la dédicace de la ville de Livide, qui n'était pas éloignée du château de Maqueroute. Ce fut alors, autant qu'on peut le conjecturer, que ce tétarque vit Jean-Baptiste : soit que ce prince vint à Ennon, soit que ce saint allât le trouver au delà du Jourdain. Quoi qu'il en soit, ce fut dans cette entrevue

que cet homme de Dieu lui dit sans crainte, et avec la fermeté d'un prophète : *Non licet tibi habere uxorem fratris tui*, il ne vous est pas permis d'avoir pour épouse la femme de votre frère ; car enfin il l'avait épousée, quia dazerat eam. Mais il n'en demeura pas là ; il reprit encore ce prince de tous les maux qu'il avait commis : *Corripiebatur ab eo et de omnibus malis quae fecit* (Marc, VI, 17, 18 ; Luc, III, 19).

J'ai déjà dit qu'Hérode Antipas, après son retour de Rome, où il fit un voyage touchant la dédicace de la ville de Tibériade, avait épousé, vers la fin de l'année précédente, Hérodiade, sa nièce ; car elle était fille d'Aristobule son frère, et petite-fille d'Hérode le Grand. Cette princesse, qui était ornée de grandes qualités, mais qui les flétrit tous par son libertinage et par sa cruauté, avait épousé en premières nocces Hérode Philippe : ce n'était point le tétarque de la Traconite, comme l'ont cru quelques uns, c'était un autre Philippe, fils aussi du grand Hérode, qui l'avait eu de Mariamne, fille du pontife Simon. Comme cette Mariamne était entrée dans les cabales secrètes et clandestines qu'Antipater avait formées contre la vie de son père, le roi, venant à la découvrir, les derniers temps de sa vie, fit mourir Antipater son fils aîné, et effaça de son testament Hérode-Philippe, pour punir l'infidélité de sa mère.

Ce Philippe pouvait, à la vérité, avoir quelques biens, comme fils de roi, mais il était demeuré homme particulier depuis la mort de son père. Il avait épousé sa nièce Hérodiade, et en avait eu une fille appelée Salomé. Cette femme ambitieuse, se lassant de mener une vie obscure et privée, quitta son premier mari et s'en alla chez Hérode, tétarque de Galilée, qui ne fit nulle difficulté de l'épouser, car ils en étaient tous deux convenus. Ces nocces venant à éclater causèrent du scandale à toute la nation des Juifs, qui les regardaient comme un violente manifesté de leurs saintes lois. Jean-Baptiste, qui avait du zèle pour la justice, ne put souffrir cette prévarication publique et cette alliance toute criminelle ; il dit donc à ce prince : *Non licet*. Il ne vous est pas permis d'enlever la femme de votre frère et de l'avoir pour épouse. Cette liberté prophétique ne plaisait pas à Hérode le tétarque, et moins encore à Hérodiade, qui craignait que les discours de cet homme juste ne fissent impression sur l'esprit de ce prince, et ne renversassent enfin l'établissement de sa nouvelle fortune. Il fallut donc trouver quelque moyen d'arrêter Jean-Baptiste sous un prétexte spécieux et apparent.

Hérode savait que la plupart des pharisiens et des docteurs de la loi, qui étaient dans la Judée et la Galilée, n'aimaient pas saint Jean, par la jalousie qu'ils avaient contre lui ; et cette passion allait si loin, que non-seulement ils ne reçurent point son baptême, non sicut baptizati ab eo ; mais ils le traitaient même comme un homme possédé du démon, *Daemonium habet* (Luc, VII, 50-55). Ce fut du ministère de ces gens envieux, qu'il se servit pour arrêter cet homme de Dieu. En effet, ils s'en saisirent lorsqu'il baptisait encore à

Ennon, et ils le livrèrent à Hérode. C'est pourquoi l'Écriture se sert du mot de *παράδοθη*, traduit est, ce qui veut dire qu'il fut livré par les pharisiens, qui conspirent contre lui avec Antipas.

Il ne faut donc pas s'étonner si le Fils de Dieu, parlant de lui sous le nom d'Elie, disait à ses disciples : *Elie est déjà venu, Elias jam venit*, et ils ont fait sur lui ce qu'ils ont voulu, *fecerunt in eo quaecumque voluerunt* ; ils feront souffrir de même le Fils de l'homme, *sic et filius hominis passurus est ab eis*. Ces paroles font assez connaître que ce furent les docteurs de la loi, qui étaient du corps des pharisiens, lesquels arrêterent Jean-Baptiste et le livrèrent à Hérode. Peut-être même que ce prince leur en donna l'ordre exprès : car Joseph (lib. XVIII Antiq., cap. 7) nous apprend qu'il le fit arrêter sous prétexte de la trop grande autorité qu'il avait sur le peuple, et qu'il l'envoya lié et garrotté au château de Maqueroute, qui était proche de Callirée au delà du Jourdain, *vinctum misit in Machabonta, εἰς τὸ μακροπόριον, et ille jussit occidi*.

Nous parlerons, l'année suivante, de la mort de ce grand juste, qui fut en prison durant sept ou huit mois ; ce qu'on peut dire maintenant, c'est qu'il y fut mis vers la fin de juin de l'année présente, ou plutôt au commencement de juillet. Il commençait donc la trente-deuxième année de son âge, et il y avait environ un an qu'il prêchait le baptême de la pénitence ; ainsi il avait alors entièrement rempli sa course, comme l'appelle saint Paul, *impleverat Joannes cursum suum* (Act., XIII, 25). Au reste, il est bon d'observer que les trois premiers évangélistes ont parlé de son emprisonnement, mais ils n'en ont parlé que par occasion, de sorte qu'ils n'ont point mis cet événement en son propre lieu. Néanmoins saint Matthieu, et après lui saint Marc, nous apprennent qu'il fut arrêté quand Jésus-Christ se retira dans la Galilée, c'est-à-dire après qu'il eut étalé son baptême et qu'il eut lavé ses disciples dans ces eaux salutaires.

Jésus se retire à Capharnaüm dans la Galilée.

J'ai déjà montré ci-dessus que le Sauveur, voyant que la multitude du peuple qui venait à lui pour être baptisé, donnait de l'embarras aux pharisiens, se retira du pays de Judée, avant qu'ils eussent livré à Hérode son saint précurseur. Il était déjà vers Séphoris et le pays d'alentour, quand il en apprit la nouvelle ; et voyant qu'il n'était pas à trop en sûreté, parce que cette ville était le séjour ordinaire d'Hérode Antipas, qui venait tout fraîchement d'arrêter Jean-Baptiste, il se retira dans l'autre partie de la Galilée, voisine du lac de Génésareth. Il avait déjà été quelques jours à Capharnaüm, avant la fête de Pâque ; mais maintenant il y choisit sa demeure. C'est ce que saint Matthieu, qui va raconter toutes les actions du Fils de Dieu, ne nous a pas laissé ignorer. Il dit que Jésus-Christ, ayant appris que Jean-Baptiste avait été livré, *traditus esset*, se retira dans la Galilée, *cessavit in Galilaeam* : il entend dans la Galilée voisine du lac, car il ajoute que ce fut alors qu'il

laissa la ville de Nazareth, où il avait été élevé, et qu'il vint demeurer à Capharnaüm : *Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit in Capharnaüm maritima* (Math., IV, 12, 13).

Voilà où Jésus se retira après la prison de saint Jean-Baptiste; et il me semble qu'il a eu deux raisons pour demeurer en ce lieu : la première est que la ville de Nazareth était proche de celle de Séphoris, où était ordinairement la cour d'Hérode Antipas; et ce prince n'aurait pu souffrir cette multitude de peuple qui suivait sans cesse Jésus-Christ. Ainsi il n'aurait pas manqué de le faire arrêter sous ce spécieux prétexte, comme il avait fait de son précurseur. Il était donc à propos de se soustraire à la puissance et à l'envie d'un prince jaloux, qui prenait ombrage de tout. Outre que les habitants de Nazareth, qui étaient un peuple de mauvaises mœurs, ne faisaient nul cas de la doctrine de Jésus; aussi voit-on qu'ils demeurèrent presque tous dans leur infidélité, et ce qui est plus étonnant, ils voulurent même le faire périr en précipitant du haut de leur montagne. Il fallait donc chercher une demeure commode et tranquille; commode, pour annoncer l'Évangile aux Galiléens; tranquille, pour habiter parmi eux sans trouble et sans crainte.

La ville de Capharnaüm avait ces deux avantages. Rien n'était plus commode; car, étant située à la tête du lac de Génésareth, c'est-à-dire au lieu où le Jourdain y entrant, on pouvait aisément de ce lieu porter la parole de vie aux Galiléens qui habitaient au delà et au delà de ce lac. Et l'on voit par tout le cours de l'histoire évangélique, que c'est ce qu'a fait le Messie. Rien n'était aussi tranquille que Capharnaüm; car comme cette ville était des dépendances du tétrarque Philippe, qui avait la réputation d'être un prince très-moderé et très-pacifique, on y vivait sans trouble et sans crainte dans une grande tranquillité. Puis donc que Jésus-Christ s'est presque toujours retiré sur les terres de ce tétrarque, comme on le verra dans la suite, il faut rendre ici l'honneur qui est dû à sa mémoire, et marquer quelles ont été ses bonnes qualités. L'histoire des Juifs les a conservées, et quoique ce soit en peu de mots, elle ne laisse pas de donner une grande idée de la bonté de ce tétrarque.

Philippe qui possédait la Traconite, la Gaulanite et la Batanéa, « était, dit Josephé (*lib. XVIII Antiq.*, c. 6), un prince d'une grande modération, *vir perpetuo modestus*, et outre cela grand amateur de la paix et du repos, et *amator quietis et otii*; et ces bonnes inclinations étaient cause qu'il demeurait toujours dans ses Etats. Quand il sortait de son palais, accompagné d'un petit nombre de ses amis, il faisait porter un siège qui était comme un trône, où il avait coutume de rendre justice. Que si quelques-uns de lui demandaient, il s'arrêtait aussitôt, et après avoir entendu les raisons, il condamnait sur-le-champ les coupables, et absolvait les innocents. » Voilà en peu de mots l'idée d'un bon prince, c'est-à-dire d'un prince sage,

juste, modéré, amateur de la paix et de ses sujets. Aussi fut-il infiniment regretté de son peuple, lorsqu'il mourut à Julade quelques années après. Là-dessus, faut-il s'étonner si les terres de ce tétrarque ont été presque toujours l'asile du Sauveur, soit contre la jalousie d'Hérode Antipas, soit contre les embûches des pharisiens ?

Quand Jésus-Christ se fut retiré à Capharnaüm, qui était sur les confins des tribus de Zabulon et de Nephthali, et non loin de la ville de Bethsaïde, il commença à prêcher aux Galiléens, en leur disant : le temps est accompli, *Impletum est tempus* (Marc, I, 15), c'est-à-dire, le temps des promesses faites à vos pères, le temps marqué par les prophètes; le temps du salut. Faites donc pénitence et croyez à l'Évangile, *Pœnitentiam agite, et credite Evangelio* (Math., IV, 17); car le royaume du ciel est proche, *appropinquavit enim regnum celorum*. Saint Matthieu écrit que ce fut alors qu'on vit l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe : La terre de Zabulon et la terre de Nephthali, le chemin de la mer au delà du Jourdain, et la Galilée des Nations : un peuple qui était dans les ténèbres a vu une grande lumière : cette lumière s'est fait voir à ceux qui demeuraient dans la région des ombres de la mort.

Le Fils de Dieu s'étant retiré à Capharnaüm, qui était sur le lac et, comme dit S. Matthieu, sur les confins des deux tribus, *in finibus Zabulon et Nephthali*, qui faisaient presque toute la Galilée; ce S. évangéliste a eu raison de dire que la terre de Zabulon et celle de Nephthali ont vu une grande lumière, par la présence et par la doctrine de Jésus-Christ; car il était la vraie lumière et le soleil de justice qui est venu éclairer le monde. Ceux mêmes qui demeuraient dans la région des ombres de la mort, c'est-à-dire ceux qui demeuraient dans la Galilée des Nations, vers le bout du lac de Génésareth, et ceux qui étaient sur le chemin de la mer, qui est au delà du Jourdain, vers Corozaim, Julade et Gamala, tous ceux-là ont aussi reçu la lumière de l'Évangile, par le ministère du Sauveur.

Ce chemin était autrefois célèbre, car il venait de Syrie et d'Arabie au travers de la montagne de Galaad, et se rendait à Corozaim à la tête du lac, vis-à-vis de Capharnaüm. On passait le lac à ces deux villes, après quoi le même chemin, mais qui était alors au delà du Jourdain, conduisait à Acro ou Ptolomade. Et c'était de ce port, alors très-fameux, qu'on distribuait dans la mer Méditerranée les marchandises de Syrie, d'Arabie et de Mésopotamie. Les peuples qui étaient vers ce chemin au delà du Jourdain, et ceux de la Galilée des Nations, habitaient dans la région des ombres de la mort, *in regione umbræ mortis*, c'est-à-dire dans les ténèbres de l'ignorance et de l'idolâtrie, qui sont les ombres de la mort. Car ces peuples ramassés de toutes sortes de nations, de Syriens, d'Égyptiens, d'Arabes et de Phéniciens, étaient peuples que tous gentils, et par conséquent étaient assis dans la région de l'ombre de la mort. Ils habitaient vers le

haut du lac de Génésareth, et principalement au delà, à cause qu'on faisait là un fort grand commerce. Et c'est pour cela que de toute antiquité on appela ce pays la Galilée des Nations, comme si vous disiez, les limites ou la marche des nations, *limites gentium*; parce que le haut du Jourdain et le lac de Génésareth, dans les premiers temps, servaient de limites aux Chananéens, et aux nations étrangères qui s'étaient établies dans ces cantons-là.

Ce fut donc depuis que Jésus-Christ se fut retiré à Capharnaüm, qu'il commença à prêcher aux Galiléens, soit juifs, soit gentils, qui habitaient dans les lieux voisins de cette ville, et qu'il leur disait : Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche, *Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum celorum*. Or il faut remarquer ici que Jésus-Christ ne commença à prêcher de la sorte, c'est-à-dire en exhortant à faire pénitence, que quand Jean-Baptiste eut été arrêté. Cet homme céleste n'avait préparé la voie du Seigneur qu'en disant : Faites pénitence, car le royaume du ciel est proche; et incontinent qu'il est emprisonné et que sa course est achevée, le Fils de Dieu commence aussi à dire, Faites pénitence; *Exinde cepit Jesus predicare, et dicere, Pœnitentiam agite* (Math., IV, 17) : pour nous apprendre sans doute que c'est par la voie de la pénitence qu'on entre dans le royaume du ciel, et que sans cela il ne faut pas espérer d'y jamais parvenir.

Seconde vocation de Pierre et d'André, et première de Jacques et de Jean.

Lorsque Jésus-Christ commençait à annoncer l'Évangile aux environs de Capharnaüm, il alla sur le bord de la mer de Galilée, et comme il marchait le long du rivage, *ambulans juxta mare Galilææ*, il vit deux frères, Simon appelé Pierre et André son frère, qui jetaient leur filet dans la mer, car ils étaient pêcheurs, *erant enim piscatores*. Et il leur dit : Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. Aussitôt ils laissèrent leur filet et ils le suivirent. Et étant allé un peu plus loin, « et progressus inde passillum, » il vit deux autres frères, Jacques fils de Zébédée, et Jean son frère, qui étaient dans une barque avec leur père Zébédée, et qui raccommodaient leur filet, et il les appela. Et eux, ayant incontinent laissé leur filet et leur père, se mirent à le suivre, *secuti sunt eum* (Math., IV, 18-22; Marc, I, 16-20).

C'est ici, pour ainsi dire, la seconde vocation de S. Pierre et de S. André, car ils avaient connu le Messie à Bethaïme ou Bêthalara au delà du Jourdain dès le mois de février, et ils l'avaient même suivi, ayant été baptisés par lui, après la fête de Pâques, au pays de Judée. Mais depuis qu'il fut retourné en Galilée, après la conversion des Samaritains, ils le quittèrent, au moins pour quelque temps, et s'en revinrent à la ville de Bethsaïde, qui était leur patrie. Les ayant donc trouvés, comme il marchait sur le bord du lac ou de la mer de Galilée, il les appela une seconde fois, et ils quittèrent tout pour le suivre. Pour S. Jacques et

S. Jean, qui fut depuis évangéliste, et qui étaient tout deux pêcheurs et fils de Zébédée, ce fut la première fois qu'ils furent appelés par le Fils de Dieu, du moins selon les Écritures. Cependant ils abandonnèrent toutes choses et même leur propre père, pour être de ses sectateurs et de ses disciples. C'est que leur vocation était forte, car ce divin maître leur touchait le cœur; mais aussi leur obéissance fut prompte et courageuse. Après quoi il ne faut pas s'étonner, s'il mit ces quatre disciples choisis au nombre des apôtres qu'il choisit le plus.

Jésus chasse, dans Capharnaüm, un esprit impur.

Après que le Sauveur eut appelé ces quatre disciples choisis, ils entrèrent ensemble à Capharnaüm, *ingrediuntur Capharnaüm*, car cette ville n'était pas éloignée de celle de Bethsaïde. Incontinent après Jésus, étant entré dans la synagogue le jour du sabbat, instruisait le peuple. Ils étaient tout étonnés de sa doctrine, car il les instruisait comme ayant autorité, *quasi potestatem habens*, et non comme les docteurs de la loi, « et non sicut scribæ. » Or il y avait dans leur synagogue un homme possédé de l'esprit impur, que S. Luc appelle un démon impur, *demoum immundum*. Il s'écria à haute voix, en disant : Qu'y a-t-il entre nous et vous, Jésus de Nazareth ? êtes-vous venu pour nous perdre ? Je sais qui vous êtes : vous êtes le Saint de Dieu, *Sanctus Dei*, « εἰς ἡγῶς τοῦ Θεοῦ. » Mais Jésus le menaçant, lui dit : Tais-toi, et sors de cet homme. Alors l'esprit impur, s'agitant avec violence et jetant un grand cri, sortit hors de lui. Tous en furent dans l'étonnement, en sorte qu'ils se demandaient les uns aux autres : Qu'est-ce que ceci ? Et quelle est cette nouvelle doctrine ? Il commande avec autorité aux esprits impurs, et ils lui obéissent. Et sa renommée se répandit aussitôt dans toute la Galilée (Marc, I, 21-28; Luc, IV, 31-57).

La belle-mère de S. Pierre est guérie de la fièvre.

En sortant de la synagogue, les évangélistes disent que Jésus-Christ entra avec Jacques et Jean, fils de Zébédée, dans la maison de Simon et d'André. Or la belle-mère de Simon (qui était S. Pierre) était atteinte d'une grosse fièvre; et ils le prièrent pour elle. Et lui s'approchant, la prit par la main et la fit lever. A l'instant la fièvre la quitta, et elle les servait (Marc, I, 29-31; Luc, IV, 38, 39).

Sur le bruit de ces deux miracles, ceux de Capharnaüm lui amènèrent tous les malades et les possédés, après le soleil couché; et toute la ville était asssemblée devant sa porte. Jésus, voyant la foi de ce peuple, guérit plusieurs personnes de diverses maladies, et en même temps il chassa plusieurs démons de ceux qui en étaient possédés; mais il ne leur permettait pas de parler, parce qu'ils le connaissaient. S. Luc dit qu'il les guérissait en leur imposant les mains, *singulis manus imponens curabat eos*. Et il ajoute que plusieurs de ces démons que Jésus chassait criaient en sortant : Vous êtes le Fils de Dieu, *Tu es Filius Dei*. Mais en les menaçant il les empêchait de parler, parce qu'ils savaient qu'il était le Christ, *quia sciebant ipsum esse*

Christum (Marc, I, 32-34; Luc, IV, 40-41).

Le lendemain, lorsqu'il fut jour, Jésus sortit de la ville de Capharnaüm et s'en alla dans un lieu désert. Les peuples le vinrent chercher au lieu où il était; et, comme ils s'efforçaient de le retenir, ne voulant point qu'il les quittât, il leur dit: Il faut que je prêche aussi aux autres villes l'Évangile du royaume de Dieu, car c'est pour cela que j'ai été envoyé. Après qu'il les eut ainsi renvoyés, il alla par les bourgs et les villes de Galilée, annonçant dans les synagogues la parole de vie, et chassant les démons (Luc, IV, 42-44; Marc, I, 35-39).

Il y a assez d'apparence que tout ceci se passa au mois de juillet de cette année, et peut-être encore au mois d'août, car il fallait quelque temps pour aller ainsi par les lieux de cette province prêcher la pénitence et annoncer le royaume du ciel.

Jésus prêcha à Nazareth où il est mal reçu.

Pendant que le Fils de Dieu parcourait ainsi les villes et les bourgs de Galilée, il vint à Nazareth, où il avait été élevé, « ubi erat nutritus. » S. Luc, qui seul raconte ce fait, dit qu'il entra, selon la coutume, dans la synagogue, le jour du sabbat, et qu'il se leva pour lire. On lui présenta le livre du prophète Isaïe; et ayant ouvert, il trouva un endroit où il était écrit: L'Esprit de Dieu est descendu sur moi, c'est pourquoi il m'a oint. Il l'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres; pour guérir ceux qui ont le cœur blessé; pour annoncer aux captifs qu'ils vont être délivrés, et aux aveugles qu'ils vont voir; pour mettre en liberté ceux qui sont accablés sous leurs fers; pour publier l'année de grâce du Seigneur et le jour de la rétribution (Luc, IV, 16); c'est-à-dire le jour ou de la récompense qu'il rendra aux justes, ou de la vengeance qu'il tirera des méchants.

Après que Jésus-Christ eut lu cet endroit du chapitre d'Isaïe, il ferma le livre et le rendit au ministre de la synagogue, et puis il s'assit. Remarquez ici que les ministres des synagogues étaient appelés azanin en langue hébraïque, d'où les Grecs ont formé le nom d'azanites ἀζανίται. Leur fonctions étaient à peu près semblables à celles des diacres dans les églises; c'est pourquoi S. Epiphane dit que ce nom d'azanite pouvait être interprété par celui de diacre ou de ministre, en grec διάκονος ou δακτύλιος. Les anciens ou les prêtres étaient au dessus de ces ministres; et sur eux tout était le prince ou le chef de la synagogue, archisynagogos. Voilà quels étaient les officiers des synagogues, c'est à-dire des lieux où les Juifs s'assemblaient pour prier et pour lire les divines Écritures, principalement Moïse et les prophètes. Mais revenons à la narration de notre évangéliste.

Il dit que Jésus-Christ s'étant assis, les yeux de tous ceux qui se trouvaient dans la synagogue étaient arrêtés sur lui: « Οὐκ ἴσταν ἰσχυροὶ ὄφθαλμοὶ ἰδόντες ἐν ἐμοί. » Alors il commença de leur dire: Cet endroit de l'Écriture que vos oreilles ont entendu, est accompli aujourd'hui. Et tous lui rendaient un témoignage avantageux; ils s'étonnaient des paroles de grâce qui sortaient de sa bouche, et ils disoient: N'est-ce pas là le

fils de Joseph, « Nonne hic est filius Joseph? » Là-dessus il leur dit: Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe: Médécine, guérissez-vous vous-même. Combien de choses n'avons-nous pas ouï dire que vous avez faites à Capharnaüm? Faites-en ici en votre pays. Il ajouta: Je vous assure que nul prophète n'est bien reçu en son pays. Je vous dis en vérité qu'il y avait plusieurs veuves en Israël au temps d'Élie, lorsque le ciel fut fermé durant trois ans et demi et qu'il y eut une grande famine dans toute la terre; et cependant Élie ne fut envoyé à aucune d'elles, mais à une femme veuve de Sarepte, du pays de Sidon. Il y avait aussi plusieurs lépreux en Israël sous le prophète Élisée; et néanmoins il n'y eut d'eux tous que Naaman le Syrien qui fut guéri. Tous ceux de la synagogue furent remplis de colère, l'entendant parler de la sorte. Ils se levèrent donc, ils le chassèrent de leur ville, et le menèrent sur la pointe de la montagne où elle était bâtie, pour le précipiter. Mais il passa au milieu d'eux et se retira (Luc, IV, 20-50).

Tout ce que saint Luc dit ici de Nazareth et du mauvais traitement que les habitants de cette ville firent à Jésus-Christ s'est passé depuis les miracles qu'il avait opérés à Capharnaüm. D'où vient qu'ils lui parlaient ainsi: Combien de choses n'avons-nous pas ouï dire que vous avez faites à Capharnaüm? « Quanta audicionum facta in Capharnaüm? » Faites-en ici en votre pays, « Fac et hic in patria tua (Luc, IV, 23) ». Il ne vint donc à Nazareth qu'après avoir fait à Capharnaüm tous ces miracles dont j'ai déjà parlé. D'où l'on doit conclure que cet évangéliste a rapporté ces choses par anticipation, ce qui n'est pas extraordinaire.

Après que le Fils de Dieu fut sorti de la ville de Nazareth, où on avait voulu le précipiter, il continua à parcourir toute la Galilée, enseignant, comme dit saint Matthieu, dans leurs synagogues, prêchant l'Évangile du royaume de Dieu, et guérissant parmi le peuple toutes sortes de maladies et de langueurs. Sa renommée s'étant répandue par toute la Syrie, « in totam Syriam, » ils lui présentaient tous leurs malades et tous ceux qui étaient affligés de diverses langueurs et de douleurs aiguës, et ceux encore qui étaient possédés des démons, « et qui demonia habebant, » les lunatiques et les paralytiques, et il les guérit, « et curavit eos. » Et une grande multitude de peuple le suivit de Galilée, du Décapole, de Jérusalem, de la Judée et du pays d'en delà du Jourdain. C'est ce que nous apprend saint Matthieu à la fin du chapitre IV de son Évangile (vers. 23-25).

Il serait assez étonnant de voir qu'Hérode Antipas laissât ainsi prêcher Jésus-Christ par toute la Galilée, avec un si grand concours de peuple qui venait de tous les côtés, lui qui avait fait arrêter Jean-Baptiste sous ce faux prétexte, si on ne savait que ce prince était alors dans la Pérée, au delà du Jourdain. C'est là qu'il passa tout le reste de cette année en festins et en réjouissances, qui durèrent jusqu'à l'année suivante. Quand il était dans ce pays-là, il faisait sa demeure au château de Maqueronte, où saint Jean était renfermé. Un évangéliste (Marc, VI, 20) dit qu'Hérode le tenait pour un homme juste et saint; qu'il le

craignait et qu'il le respectait même; qu'il faisait beaucoup de choses selon ses avis, et qu'il l'entendait avec plaisir, et libenter eum audiebat. Cela marque visiblement qu'Hérode le tétrarque passa à Maqueronte une grande partie de cette année, et peut-être de l'autre, puisqu'il y fit mourir saint Jean-Baptiste après sept ou huit mois de prison. Ce prince onbreagueux, étant au delà du Jourdain vers la mer Morte, n'empêcha point Jésus-Christ d'annoncer l'Évangile dans toute la Galilée, parce qu'alors il n'était occupé que de ses divertissements et de ses plaisirs.

Sermon de Jésus sur la montagne. — Les huit béatitudes.

Après que Jésus-Christ eut parcouru toute la Galilée en prêchant le royaume de Dieu, il revint, autant qu'on le peut conjecturer, vers la fin de l'été, au pays de Capharnaüm. Se voyant suivi d'un grand nombre de peuple, il se retira sur une montagne, non loin du lac de Génésareth; et là, s'étant assis, ses disciples s'approchèrent de lui. Ce n'étaient pas les douze apôtres, car ils n'avaient pas encore été choisis parmi ceux qui suivaient Jésus-Christ, et dont le nombre n'était pas petit. Quand le Fils de Dieu fut sur cette montagne, il donna aux peuples des instructions très-importantes et très-salutaires. Il commença par les huit béatitudes; et voici ce qu'il leur dit là-dessus.

Bienheureux sont les pauvres d'esprit, « pauperes spiritu, » parce que le royaume du ciel est à eux; bienheureux ceux qui sont doux, qu'ils posséderont la terre; bienheureux sont ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés; bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés; bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils recevront miséricorde; bienheureux sont ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu; bienheureux sont les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume du ciel est à eux. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous chargeront d'injures, qu'ils vous persécuteront, et que par un esprit de mensonge ils diront contre vous toute sorte de mal, à cause de moi. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, parce que votre récompense sera grande dans le ciel. Car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous (Math., V, 3-12).

Ces divines instructions sont tout à fait consolantes; car qui sont ceux qui ne se trouvent pas dans les différents états qu'elles proposent; et quand on s'y trouve, n'a-t-on pas besoin de se soutenir par ces enseignements salutaires? Or quelle plus grande consolation que d'apprendre de la vérité même qu'on est heureux, quand on aime la pauvreté d'esprit et le dépouillement, quand on aime les gémissements et les larmes, quand on aime la douceur, la justice, la miséricorde, la pureté de cœur et la paix; qu'on est encore heureux quand on est persécuté pour la justice et opprimé par les injures et les calomnies? Rien n'excite davantage, soit à la recherche de ces vertus,

soit à la tolérance de ces maux, que la forte persuasion que donne l'Évangile, que le véritable bonheur de l'homme est attaché à des choses qui semblent si contraires à sa félicité.

Les disciples du Sauveur sont le sel de la terre et la lumière du monde.

Ce fut sur cette même montagne que le Sauveur apprit à ses disciples ces grandes vérités que saint Matthieu rapporte ensuite avec assez d'étendue. Vous êtes, leur dit-il, le sel de la terre, Vos estis sal terræ (Math., V, 13): que si le sel vient à perdre sa force, comment la rétablira-t-on? Il n'est plus bon alors qu'à être jeté et foulé aux pieds. Vous êtes, leur dit-il encore, la lumière du monde: Vos estis lux mundi (Ibid., 14). Et puisque cela est ainsi, faites si bien que cette lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel. Pour ce qui est de moi, ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les Prophètes: je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. Car je vous dis en vérité que celui qui violera l'un de ces moindres commandements, et qui apprendra aux hommes à les violer, sera le dernier dans le royaume du ciel; mais celui qui les fera et les enseignera, sera grand dans le royaume du ciel (Math., V, 17-49).

Que notre justice doit être plus parfaite que celle des pharisiens.

Après ces belles vérités, il en propose incontinent d'autres qu'il ne faut pas oublier, car elles ne sont pas moins importantes. Il parle toujours à ses disciples, et leur dit: Si votre justice n'est plus parfaite que celle des docteurs de la loi et des pharisiens, vous n'entrerez point au royaume du ciel. Vous avez appris qu'on a dit aux anciens: Vous ne tuerez point, « Non occides; » et quiconque tuera, méritera d'être condamné (il entend à la mort). Mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère (c'est-à-dire quiconque se laissera transporter à un violent mouvement de colère), méritera d'être condamné par le jugement: quiconque lui dira: Raca (c'est-à-dire quiconque lui dira dans ce transport de colère: Homme de néant, ou homme vain et léger, homme sans cervelle), méritera d'être condamné par le conseil. Mais quiconque lui dira (dans le même mouvement de colère): Vous êtes un fou, méritera d'être condamné à la géhenne du feu (Math., V, 20-22).

Les Hébreux nous apprennent qu'il y avait parmi ceux de leur nation deux sortes de tribunaux, qui jugeaient des causes capitales qui alloient à la mort. Le premier ne renfermait que vingt-trois personnes, les Juifs modernes l'appellent le petit sanhédrin, et ce tribunal ou corps de justice se trouvait établi dans les villes des douze tribus qui étaient un peu considérables. Le deuxième tribunal était composé de 70 juges et d'un président qu'on voyait à leur tête; et cette justice était le grand conseil, ou le souverain tribunal des Juifs, qu'ils ont nommé le grand sanhédrin, en grec ἡ βουλὴ.

Les scribes, c'est-à-dire les docteurs de la loi et les pharisiens, qui étaient en grand nombre dans la Judée et la Galilée, prétendaient que les hommes n'étaient véritablement criminels que pour l'homicide, parce que la loi disait : Vous ne tuerez point : Non occides. Mais Jésus-Christ apprend bien d'autres vérités à ses disciples ; car il leur dit ici que quiconque se met en colère, c'est-à-dire en une colère grande et violente, contre son frère, est devant Dieu coupable, et mérite d'être condamné par un jugement, *et ipse*, semblable à celui des vingt-trois. Que si à sa colère il ajoute le mépris et l'injure, marqués par le mot de *raca*, son crime est aussi grand devant le Seigneur que s'il avait été condamné par le grand conseil ou le sanhédrin, *et ipse*, comme porte l'Évangile. Mais s'il y ajoute l'outrage, signifié par les Juifs par le mot de *fou*, car ce mot très-souvent se prenait pour un méchant et pour un impie, qui méprisait la loi de Dieu ; alors il est aussi criminel devant Dieu que celui que le sanhédrin a condamné au supplice du feu, qui est le plus grand et le plus terrible.

Voilà l'explication qui me paraît la plus vraisemblable sur cet endroit difficile de nos Écritures ; je me rendrai volontiers à ceux qui en apporteront une plus raisonnable. Toujours le but de Jésus-Christ est d'apprendre à ses disciples, et à nous en leurs personnes, que la colère, quand elle est grande, et qu'on s'y laisse aller avec une mauvaise disposition de cœur contre son frère, rend l'homme coupable devant Dieu ; que le crime est plus grand, quand cette colère est jointe au mépris et à l'injure : mais qu'il est très-grand lorsqu'on y ajoute l'outrage. C'est ce que les pharisiens ne distinguaient pas ; mais Jésus-Christ l'apprend à ses disciples, car il veut que leur justice soit plus grande et plus parfaite que celle des pharisiens.

Que l'on doit se réconcilier avec son frère.

Après cette instruction importante, le Sauveur ajoute, comme une suite de cette doctrine : Si donc en offrant votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous (c'est-à-dire, s'il a quelque sujet de se plaindre de vous), laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don. On ne peut pas toujours quitter l'autel, quand on y présente son offrande ; mais on doit toujours être prêt à la faire, dans la disposition de son cœur. Autrement, comment ose-t-on demander à Dieu sa réconciliation et sa paix, lorsqu'on ne la garde point avec son frère ? Le Fils de Dieu ajoute : Accordez-vous avec votre adversaire, pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur qu'il ne vous livre au juge, et que le juge ne vous livre au ministre de la justice, et que vous ne soyez mis en prison. Je vous dis en vérité que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole (Math., V, 23-26).

Voici ce qu'il veut dire par cette métaphore prise de la justice : Pendant que vous êtes en cette vie,

car la vie est un chemin, puisque nous y marchons sans cesse vers l'éternité, accordez-vous avec votre frère que vous regardez comme votre adversaire ; de peur qu'il ne vous accuse un jour devant le tribunal de Jésus-Christ, qui est votre juge ; car son Père lui a donné toute puissance au ciel et sur la terre. Ce juge vous livrera aux anges, qui sont ses ministres, et ces anges vous jetteront dans ces lieux pleins d'horreur et de ténèbres, qui seront votre prison. Ce sera de ces lieux terribles dont vous ne sortirez jamais, parce que jamais vous ne pourrez payer votre dette. Cette dette n'est plus alors de la nature des autres, on la paye toujours et jamais on ne la peut faire, *Semper solvitur, et nunquam finitur* (Bruno, *epic. signiensis*).

Adultère commis dans le cœur.

Voici un autre enseignement que le Fils de Dieu donne sur la même montagne, et qui n'est pas de moindre conséquence que les précédents : Vous avez appris (il parle toujours à ses disciples) qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commetrez point d'adultère, « Non moehaberis. » Et moi je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais désir, a déjà commis l'adultère dans son cœur. Que si votre œil droit vous est un sujet de chute, arrachez-le et jetez-le loin de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un de vos membres périsse que tout votre corps soit jeté dans l'enfer. Et si votre main droite vous est un sujet de chute, coupez-la, et jetez-la loin de vous ; car il vaut mieux pour vous qu'un de vos membres périsse que tout votre corps soit jeté dans l'enfer (Math., V, 27-30).

La justice qu'enseigne ici Jésus-Christ est encore bien plus parfaite que celle des pharisiens et des docteurs de la loi. Ils apprenaient aux Juifs, selon saint Augustin (*lib. contra Faustum*, cap. 23) qu'il n'y avait que le crime qu'on commettait avec une femme qui fût un véritable adultère : *Putabant Judæi tantummodo corporalem cum femina illicitam committionem vocari moechiam*. Mais le Sauveur nous apprend que le désir du crime est un adultère. L'œil ne pèche pas pour voir une femme, et en cela, dit saint Ambroise (*Serm. 16, in Psal. CXVIII*), la doctrine de Jésus-Christ est pleine de justice. Car il ne dit pas : Quiconque verra une femme ; mais, quiconque la verra avec un mauvais désir. Il absout l'œil, mais il condamne le cœur : *Oculus solvit, mentem ligavit*. Il ne dit pas, Il a commis un adultère par ses yeux ; mais, Il l'a commis dans son cœur. La vue est dans les yeux, et le péché est dans le fond du cœur. *In oculo visus est, in corde peccatum*. Mais si les yeux ne font pas le péché, ils sont très-souvent occasion de péché. Et c'est ce que le Seigneur nous apprend, quand il dit : Que si votre œil droit vous scandalise, si *oculus tuus dexter scandalizat te*, c'est-à-dire, si votre œil droit vous est un sujet de chute et de péché, ainsi que votre main droite, arrachez l'un et coupez l'autre : c'est comme s'il disait : Otez et retranchez les occasions de ruine et de péché, quand les personnes qui les causent vous seraient aussi chères que l'œil et la

main. Voilà la doctrine de Jésus-Christ, qui est pure et sainte, et même indispensable en mille occasions, et cependant combien est-elle négligée dans l'usage du monde ? Aussi, est-ce de ce mépris qu'il arrive tant de chutes et tant de scandales.

Le lien du mariage est indissoluble.

Le Fils de Dieu revient encore à l'explication des anciens préceptes de la loi, ou à celle que leur donnaient les pharisiens, et continue ainsi son discours : Il a été dit encore : Quiconque voudra quitter sa femme, qu'il lui donne un écrit de répudiation. Et moi je vous dis que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère ; et quiconque épouse une femme répudiée commet un adultère (Math., V, 31, 32).

Dans la république des Juifs, Moïse ne leur avait permis de répudier leurs femmes qu'à cause de la dureté de leur cœur, ob *duritiam cordis*. Il savait que c'était un peuple de chair et de sang, qui n'aimait que l'assouvissement de ses passions et de son plaisir. Il craignait donc, comme disent les SS. Pères, que les Juifs ne commissent de plus grands désordres, si on ne leur permettait pas de répudier leurs femmes, quand il y en avait des raisons plausibles. Les pharisiens, s'autorisant de cette loi de Moïse, qui était une tolérance et non un commandement, prétendaient que, pour quelque cause que ce fût, *quacumque ex causa*, il était permis de quitter sa femme, et d'en prendre une autre. C'est là-dessus que Jésus-Christ leur fait voir que Moïse ne leur a permis cet usage, *permissis vobis*, qu'à cause de la dureté de leur cœur ; mais que cela n'a pas été ainsi dès le commencement, *ab initio autem non fuit sic*. Car, comme dit Jésus-Christ, l'homme et la femme par le mariage ne sont plus qu'une seule chair : c'est pourquoi l'homme doit abandonner son père et sa mère, et demeurer attaché à sa femme ; ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Et c'est de là qu'il conclut fort bien : Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a conjoint : *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet* (Math., XIX, 5 et suiv. ; Marc, X, 5 et suiv.).

Ainsi le Fils de Dieu rappelle le mariage à sa première institution, et rétablissant son indissolubilité que les Juifs avaient violée, déclare ici, malgré la tolérance de Moïse et l'usage introduit par les pharisiens, que quiconque répudie sa femme, sinon en cas d'adultère, la fait devenir adultère, parce qu'il lui donne occasion de chercher ailleurs ses plaisirs ; et que quiconque épouse une femme répudiée, commet un adultère, et qu'ainsi il devient criminel devant Dieu, parce qu'il viole la sainteté et l'indissolubilité du mariage, qu'il avait établie dès le commencement. Il est vrai, quand on viole la foi conjugale par la prostitution et par l'adultère, qu'alors il est permis de faire divorce avec sa femme, c'est-à-dire de s'en séparer, mais non d'en épouser une autre, comme c'est un fait décidé par le saint concile de Trente (Sess. 24, *cap. 7*), qui a examiné à fond toute cette matière, et

qui dit qu'il n'ordonne rien là-dessus, que *jurta evangelicam et apostolicam doctrinam* ; que selon la doctrine de l'Évangile et celle des apôtres.

Qu'il ne faut point jurer.

Les pharisiens et les docteurs de la loi avaient encore une doctrine fautive et erronée sur les juréments ; car ils enseignaient que ce n'était rien que de jurer par le temple de Dieu, par l'autel sacré, par le ciel, par la terre, et ainsi du reste, et qu'on n'était pas obligé à garder ces sortes de serments ; c'est ce qui paraît manifestement par le chapitre XXIII de l'Évangéliste S. Matthieu. Jésus-Christ condamne ces erreurs par sa doctrine toute sainte. Voici comme il parle à ses disciples : Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne vous parjurez point ; mais vous vous acquittez de vos serments envers le Seigneur. Et moi je vous dis que vous ne juriez point du tout : ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, parce que c'est l'escabeau de ses pieds ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roi (c'est-à-dire du Roi des rois, qui y est adoré). Ne jurez pas même par votre tête, parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir. Contentez-vous de dire : Cela est, ou, Cela n'est pas ; car ce que vous dites de plus vient du mal, a malo est (Math., V, 33-37).

Il veut dire, par ces derniers mots, que tout jurément vient d'un méchant principe : ou de la facilité qu'on a à jurer pour les moindres choses, ou de la faiblesse de celui qui, pour croire les grandes, demande qu'on jure. Le Sauveur a donc raison de nous ordonner de ne point jurer du tout, parce que le faux jurément est un crime, *falsa juratio exitiosa*, et qu'il y a du péril dans un serment véritable, *vera juratio periculosa*. Il n'y a donc de sûreté qu'à s'abstenir de jurer : *nulla juratio securæ est*.

Qu'il faut souffrir le mal qu'on vous fait.

Jésus-Christ, qui est un maître de bonté et de patience, s'adresse encore à ses disciples, et leur apprend ces vertus qui étaient peu connues dans la loi de Moïse. Voici comme il leur parle là-dessus : Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, et dent pour dent, *oculus pro oculo, et dente pro dente*. Ce sont les termes de la loi de Moïse, qui ordonnait la peine du talion. Mais Jésus-Christ parle bien autrement, car voici ses enseignements tout divins : Pour moi, je vous dis de ne point résister au mal (c'est-à-dire, ni au mal qu'on vous a fait, ni à celui qui le fait) ; mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. Et si quelqu'un veut plaider contre vous, pour vous ôter votre robe, laissez-lui en porter votre manteau. Et si quelqu'un vous contraint de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille (Math., V, 38-42).

Le Fils de Dieu nous apprend par tout ce discours qu'il vaut mieux souffrir ces injustices et ces violences que de perdre la douceur et la patience et de résister par d'autres violences semblables. Non que nous